

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018**  
**DELIBERATION N° 14**

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le  
06 avril 2018*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Neys,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2018 - Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.

Ce budget annexe retrace la gestion des six parcs de stationnement couverts (Paulmy, Tour-de-Sault, Sainte-Claire, Vauban, Gare et Belfort) et des parcs de surface fermés par barrières, tous exploités en régie directe. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la TVA, leur gestion doit être retracée dans un budget distinct.

Le budget primitif 2018 s'équilibre globalement à 6,95 M€, exploitation et investissement confondus (6 M€ au BP 2017).

Présentation simplifiée du budget primitif 2018, en milliers d'euros (H.T.)

<b>EXPLOITATION (en K€)</b>	<b>B.P. 2017</b>	<b>B.P. 2018</b>
<b>RECETTES</b>		
Droits de stationnement	3 470	3 500
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 470</b>	<b>3 501</b>
Reprise sur subventions transférables	619	619
Autres produits	11	10
<b>TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION</b>	<b>4 100</b>	<b>4 130</b>
<b>DEPENSES</b>		
Charges à caractère général	957	992
Charges de personnel	1 165	1 235
Divers	20	13
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 142</b>	<b>2 240</b>
Charges financières	196	190
Charges exceptionnelles et diverses	22	20
Dotations aux amortissements	1 360	1 260
<b>TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION</b>	<b>3 720</b>	<b>3 710</b>

<i>Recettes – dépenses = virement à la section d'investissement</i>	380	420
Virement + dotations aux amortissements – reprise = <b>Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle</b>	<b>1 121</b>	<b>1 061</b>

<b>INVESTISSEMENT (en K€)</b>	<b>B.P. 2017</b>	<b>B.P. 2018</b>
<b>RECETTES</b>		
Emprunts	135	1 100
Dotations aux amortissements + virement section exploitation	1 740	1 680
Divers	40	40
<b>TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 915</b>	<b>2 820</b>
<b>DEPENSES</b>		
Remboursement du capital des emprunts	438	460
Dépenses d'équipement	838	1 721
Reprise sur subventions transférables	619	619
Divers	20	20
<b>TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 915</b>	<b>2 820</b>

### La section d'exploitation

Le budget de la section d'exploitation s'équilibre à 4,1 M€ (idem BP 2017).

Les dépenses d'exploitation sont stables par rapport à l'exercice précédent et représentent globalement 3,71 M€.

Concernant les dépenses de gestion du service, les charges à caractère général s'élèvent à 992 K€, soit + 3,7 %, en raison notamment de l'augmentation des charges locatives afférentes au parc Belfort, d'actions nouvelles en matière de communication et de la prise en compte des frais relatifs à l'instauration du forfait post-stationnement pour la part relevant du budget annexe. Les dépenses de personnel enregistrent de leur côté une hausse de 70 K€,

afin de conforter les opérations de maintenance du matériel et la surveillance des parcs en ouvrage.

En revanche, les frais financiers continuent de décroître à 190 K€, tandis que les dotations aux amortissements représentent 1,26 M€ contre 1,36 M€ en 2017.

En recettes, l'estimation des redevances de stationnement s'élève à 3,5 M€, en très légère hausse par rapport au BP 2017, la perte de recettes attendue en raison des travaux au parc de la Gare étant compensée par le nouveau produit lié à la réforme du stationnement.

Ainsi, l'exploitation courante permet de dégager un excédent prévisionnel de 420 K€ (380 K€ au BP 2017), venant abonder l'autofinancement des dépenses d'investissement.

### La section d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 2,8 M€, en augmentation de 0,9 M€ par rapport au budget primitif précédent. Elles comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 445 K€ et un niveau de dépenses d'équipement de 1,7 M€, en hausse sensible par rapport au BP 2017 (0,8 M€). Les principales opérations prévues concernent :

- la restructuration du parc de la Gare préalable à l'aménagement du pôle multimodal, avec le financement d'une première phase de travaux (800 K€) ;
- la reconfiguration des parcs de Gaulle et Boufflers (600 K€), en raison notamment du positionnement des lignes du réseau Tram'bus ;
- la mise en place d'un système de guidage à la place pour le parc Paulmy (220 K€) à l'identique des parcs Tour-de-Sault et Sainte-Claire.

Le financement de ces dépenses est prévu principalement par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (dotations aux amortissements et virement : 1,7 M€) et par une inscription de 1,1 M€ pour le recours à l'emprunt. Il est précisé qu'aucun emprunt ne devrait être toutefois mobilisé sur l'exercice, compte tenu d'excédents antérieurs qui seront repris en décision modificative après le vote du compte administratif 2017.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

*Ont signé au registre les membres présents.*

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,**

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.  
M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne